



## **08/11/2023 : GT Formation spécialisée SSCT pour l'AC & les SCN**

L'alliance était représentée par Johann PASCOT, Laure JEANNIN, Catherine STOLARSKI, Norlhoda EL OUAZIZI.

L'administration était représentée par Hélène CHARPENTIER & Ary BEAUJOUR.

Pour l'assistance de prévention :

- Sarah SECK (AC)
- Armelle LE BIHAN (SICCRF)
- Emilie OQUET (SNE)
- Philippe BRUEL (ENCCRF)

*Nous remercions ces collègues, qui s'investissent dans ces missions (en sus d'autres) et qui doivent disposer des moyens suffisants.*

**En ouverture, l'alliance a rappelé l'engagement de la DG à revoir les objectifs du PNE. En effet, celui-ci et les enquêtes déclenchées suite à des décisions gouvernementales impacte la santé des collègues quelle que soit leur implantation. Tout le monde a connaissance de nos effectifs et des résultats de l'observatoire interne.**

La fonction publique, comme tout employeur, est tenue d'évaluer les risques professionnels.

**Rappel : des crédits existent pour l'ensemble des collègues quel que soit leur lieu d'affectation. Il faut donc se rapprocher du bureau 2A ! On l'a dit et on le redit !**

*DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels*

*PAP : plan annuel de prévention*

Bercy a fait le choix de ne consulter les collègues que tous les 2 ans, ne se limitant qu'à une mise à jour légère l'autre année.

**Pour autant, et comme rappelé par l'alliance, l'ensemble des risques doivent être recensés sans qu'il y ait obligatoirement signalement. Doit-on attendre un incident pour le recenser ?**

En effet, le listing était pour le moins succinct : COVID, déménagement, RPS, télétravail

SSA : pour l'administration, ce thème s'éteint avec le transfert au 31 décembre ; **pour autant, les OS ont obtenu que cet item soit maintenu.**

COVID : ce thème sera intégré aux risques infectieux

TELETRAVAIL : Nombre de RPS sont liés au télétravail. L'administration s'est engagée à demander un bilan aux cadres. L'administration semble se diriger sur un jour par semaine de présence sur site afin de diminuer le sentiment d'isolement des collègues.

**En outre, l'alliance a rappelé que les activités non télétravaillables n'avaient pas vocation à « glisser » sur les collègues en présentiel.**

**En effet, et n'en déplaise, nous avons constaté que des fiches de postes s'étoffaient au fur et à mesure que du télétravail était accordé.**

**Sur cette même thématique, l'on notera le droit à la déconnexion, la dotation en équipements (a fortiori pour nos collègues RQTH) : la DG a annoncé que téléphones portables et écrans étaient en commande sur plusieurs cycles. Reste à savoir le périmètre d'attribution, les critères, etc...**

### SICCRF

Les AUT déménageront vers le 11/12 pour occuper un bureau partagé de 6 personnes. Selon l'administration, les collègues n'auraient pas voulu indiquer leurs besoins et celle-ci a acheté du matériel spécifique pour aménager ces locaux.

L'administration précise que les collègues auraient été réfractaires mais précise dans le même temps qu'il fallait alléger les échanges... Quant à la direction, elle insiste sur le fait qu'il ne faut pas se focaliser sur ce bureau de 6 et qu'au vu de l'agencement des locaux les 6 agents AUT pourront se partager 12 sièges, entre l'atelier, l'accueil, l'espace partagé et le télétravail.

**A marche forcée, les décideurs ne sont pas les utilisateurs ; ces derniers étant les plus à même de savoir ce qu'il leur convient !**

**Pour les autres collègues, le télétravail est avancé par l'administration pour pallier à des conditions de travail dégradées. Toutes les OS ont rappelé que le télétravail ne devait être imposé !**

### ENCCRF

Le DUERP se décompose en 6 lignes : COVID et télétravail. Certaines mesures ont été prises, et d'autres non, telle que l'équipement des agents (téléphone portable) ;

Concernant le déménagement, 3 sites se précisent vers le nouveau quartier CAMBACERES.

Un souci de chauffage est signalé, notamment dans le bâtiment C, en raison de la lenteur du prestataire fluides, agissant sur ordre du bailleur. **Nous savons l'AP et les collègues de la mission logistique-immobilier investis en ce sens.**

Les prestations de nettoyage semblent insuffisantes. Si le marché négocié a été sous-évalué, il faut donc le ré-évaluer. **En tout état de cause, les salariés qui interviennent ne sauraient être mis en cause quand on connaît leurs conditions de travail dans le secteur privé.**

### **AC :**

Ici aussi, le DUERP mise sur l'économie de lignes ; bien que les autres existent toujours, il a été actualisé en supprimant les risques liés au transfert SSA, et en réduisant les lignes COVID.

Les OS attirent l'attention sur le risque d'isolement des agents en lien avec le télétravail, ainsi que sur la nécessité de doter les agents en télétravail d'un deuxième écran.

Le télétravail n'est pas obligatoire mais apparaît parfois comme une mesure de prévention.

Pour la direction, les diagnostics sont en cours dans les services pour évaluer le risque d'isolement, avec la solution du jour de présentiel sanctuarisé en filigrane. Par ailleurs, le budget actuel ne permet pas de doter chaque agent d'un écran pour son télétravail en une seule fois : ce n'est pas l'objectif actuel.

**Pour l'alliance, l'administration doit, a minima, s'engager sur un déploiement progressif dans la limite du raisonnable.**

La DG est donc invitée à noter dans les actions à mener, la dotation en téléphones professionnels, les deuxièmes écrans ainsi que le jour de présentiel sanctuarisé.

### **SNE**

Ce service est marqué par une phase de croissance, avec un fort turn-over : 1/4 des agents ont moins de 2 ans d'ancienneté. Le sujet actuel se concentre sur la réorganisation et le déménagement. De plus, le risque routier reste un thème récurrent. On note que le danger lié aux prélèvements sur le site de Morlaix est en passe d'être réglé, avec l'achat de matériel (armoire de stockage fermée).

En outre, l'état / la réorganisation des locaux des collègues hébergés est forcément préjudiciable. L'alliance a indiqué qu'un suivi site par site était nécessaire.

L'attention de la DG est attirée sur les lignes 16 et 18 du DUERP : il s'agit de signalements concernant la charge de travail. De fait, la hiérarchie a été interpellée sur ces questions et tente un lissage de la charge de travail. Autres solutions : une meilleure formation des chefs de services, des réunions et une optimisation de la charge de travail. D'après ceux-ci, la situation se serait "nettement améliorée", ce qui justifie le moindre poids de ces lignes dans le DUERP.

**PREVATION étant mis en place en 2024 (pour remplacer les registres),**

**nous vous invitons à très largement l'utiliser !**